



Depart logement retrait store banne

Par **Marguerite1**, le **24/02/2015** à **05:52**

bonjour

J'ai fait poser par une entreprise avec autorisation de mon propriétaire un store banne sur mon logement. Aujourd'hui je déménage et j'aimerais récupérer ce store. Puis je le faire? Les trous occasionnés par les fixations vont être rebouchés. Le propriétaire peut-il me poursuivre pour avoir retiré le store, peut-il exiger un rebouchage crépis. identique...

Je tiens à préciser que le propriétaire via une agence m'a autorisé à poser ce store courrier écrit en précisant en fin de courrier que tout embellissement fait par le locataire devenait sa propriété.

Merci pour vos conseils et de me dire si il est préférable de laisser tout simplement le store.

Par **Tisuisse**, le **24/02/2015** à **06:51**

Bonjour,

Vous aviez l'accord écrit de votre propriétaire et cet accord stipulait que :
tout embellissement fait par le locataire devenait sa propriété
donc vous devez laisser le store-banne en place.